

## Augmentation modérée des dépenses sociales et diminution du taux de risque de pauvreté des pensionnés entre 2016 et 2060.

D'après les dernières perspectives du Comité d'étude sur le vieillissement (CEV), l'ensemble des dépenses sociales augmente de 2,3 points de pourcentage du PIB entre 2016 et 2060. Parallèlement, le taux de risque de pauvreté des pensionnés diminue.

### *Une augmentation modérée des dépenses sociales à long terme, qui cache des évolutions contrastées.*

Les dépenses sociales passent de 25,3 % du PIB en 2016 à 27,6 % du PIB en 2060, d'après les nouvelles perspectives du CEV. Dès lors, l'augmentation des dépenses sociales, ou coût budgétaire du vieillissement, s'élève à 2,3 points de pourcentage du PIB entre 2016 et 2060. Les dépenses de pensions et de soins de santé augmentent de 4 points de pourcentage du PIB, alors que toutes les autres dépenses sociales, en particulier les dépenses de chômage et d'allocations familiales, diminuent de 1,7 point de pourcentage du PIB. En comparaison avec le rapport précédent, le coût budgétaire du vieillissement est légèrement supérieur, de 0,1 point de pourcentage du PIB, sur la période 2016-2060.

#### Evolution des dépenses sociales ou coût budgétaire du vieillissement

En point de pourcentage du PIB			
Dépenses sociales	2016-2040	2040-2060	2016-2060
Pensions	2,3	-0,2	2,0
Soins de santé	2,2	-0,1	2,0
Autres dépenses sociales <sup>a</sup>	-1,2	-0,5	-1,7
<b>Total</b>	<b>3,2</b>	<b>-0,9</b>	<b>2,3</b>

a. Principalement les dépenses de chômage, de crédit-temps et d'interruption de carrière, de chômage avec complément d'entreprise, d'incapacité de travail, d'allocations familiales, d'accidents de travail, de maladies professionnelles, du Fonds de sécurité d'existence, des allocations pour personnes handicapées et du revenu d'intégration.

Entre 2016 et 2040, le coefficient de dépendance des âgés (rapport entre la population de 67 ans et plus et la population de 18 à 66 ans) s'accroît très rapidement et les dépenses sociales

augmentent de 3,2 points de pourcentage du PIB. Au cours des deux décennies suivantes (période 2040-2060), les dépenses sociales diminuent de 0,9 point de pourcentage du PIB. Le coefficient de dépendance des âgés est quasiment stable pendant cette période et n'entraîne plus de hausse des dépenses de pensions et de soins de santé.

#### **Perspectives, prévisions ou boule de cristal ?**

Le rapport du Comité d'étude sur le vieillissement présente des perspectives jusque 2060 et non des prévisions.

Des prévisions dépendent largement des dernières observations et tentent de donner la meilleure estimation possible d'un futur proche (une année, voire deux années).

Par contre, des perspectives sur un horizon plus lointain prennent également en compte des tendances observées par le passé et reposent inévitablement sur des hypothèses. Étant donné le degré d'incertitude de certaines hypothèses, des analyses de sensibilité des résultats à certains paramètres clés sont très souvent présentées.

Des perspectives ne prétendent pas fournir « le » chiffre exact à un horizon donné, mais constituent un outil d'aide à la décision et permettent de cadrer le débat en la matière.

#### **Une moindre croissance de la productivité alourdit le poids des dépenses sociales en pour cent du PIB.**

Certains paramètres, notamment les gains de productivité, influencent considérablement l'estimation du coût budgétaire du

vieillesse. Si la croissance annuelle de la productivité est réduite de, par exemple, 0,25 point de pourcentage à long terme, le coût budgétaire du vieillissement est relevé de 1,1 point de pourcentage du PIB.

***Le risque de pauvreté des pensionnés est inférieur à celui de la population totale en 2015.***

D'après les résultats de l'enquête European Union Survey on Income and Living Conditions (EU-SILC), le taux de risque de pauvreté des pensionnés a considérablement diminué de 2005 à 2013, et semble ensuite se stabiliser. En 2015, être exposé à un risque de pauvreté signifie avoir un revenu disponible, ramené à l'échelle individuelle, inférieur au seuil de pauvreté qui est estimé à 1 115 euros par mois. En 2015, le taux de risque de pauvreté des pensionnés est de 13,3 %, soit un niveau inférieur à celui de la population totale qui s'établit à 15,5 %.

Les systèmes d'allocations minimums pour les personnes âgées jouent un rôle important dans la prévention de leur risque de pauvreté. En 2005, la majorité des montants de ces allocations

minimums se situait en dessous du seuil de pauvreté de l'EU-SILC correspondante. En 2015, soit ils dépassent ce seuil, soit ils s'en rapprochent, suite aux revalorisations de ces montants, au-delà de leur adaptation à l'évolution des prix.

***Le risque de pauvreté des pensionnés diminue jusqu'en 2060.***

Selon le rapport 2017 du CEV, le taux de risque de pauvreté des pensionnés diminue lentement jusqu'au milieu des années 2030, puis plus rapidement jusqu'en 2060. La réduction de la première période résulte de l'augmentation des montants des allocations minimums pour personnes âgées, plus rapide que celle des salaires et du seuil de pauvreté. Les allocations sociales sont, en effet, revalorisées selon les paramètres du pacte de solidarité entre les générations. Pendant la seconde période, la réduction s'explique par la participation croissante des femmes au marché du travail, telle qu'observée et projetée. Dès lors, de plus en plus de femmes auront une carrière plus longue et une pension plus élevée.